

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2020_051

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 juin 2020

Nombre
de Conseillers en exercice 15
de Présents 14
de Votants 9

L'an deux mille vingt et le neuf juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement et après autorisation, à la Salle Polyvalente de Champtercier, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

**Exonération de loyer
commercial pour fermeture
administrative COVID 19**

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, TURREL Delphine, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : ROUSSELET Jean-Louis par VILLARON Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Michel BARDET, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 03/06/2020

Monsieur le Maire expose que suite à l'épidémie de COVID 19 et à la fermeture administrative des entreprises non nécessaires aux besoins vitaux de la population, l'atelier de fabrication de santons du village de M. Patrick VOLPES a vu son activité interrompue brutalement.

Conformément aux dispositions gouvernementales, il a été demandé aux communes de participer à l'aide financière de l'artisanat local par le biais d'une exonération des loyers commerciaux durant la période.

Il avait été décidé, dans un premier temps de suseoir au paiement des loyers commerciaux pour les mois de mars et d'avril 2020 et une annulation provisoire des titres de recette a été effectuée pour ces 2 mois.

M. VOLPES a présenté une requête identique pour le mois de mai 2020, nous informant que pour la suite, son carnet de commandes recommençait à se remplir et qu'il pourrait assurer de ce fait, le paiement des loyers commerciaux ultérieurs.

M. VOLPES demande au conseil d'accepter sa requête.

Au vu des faits, M. le Maire propose au conseil l'annulation définitive du paiement des loyers pour les 3 mois concernés.

POUR :9

ABSTENTION :6

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Le Maire,
Antoine ARENA

Transmise au Représentant de l'État.

